

COMMUNE DE BERRWILLER

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BERRWILLER - Séance 24 novembre 2021

Sous la présidence de Monsieur JORDAN Fabian, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.
Constatant que le quorum pour valablement délibérer est atteint, il ouvre la séance à 19h30.

Présents :

André SCHMIDT, Graziella BREISS, Anne SCHAUMBERG - Adjoint
André CENTLIVRE, Brigitte HERR, Benoît HERR, Laurent ALTMAYER - Conseillers Municipaux délégués
Anne-Hélène FRICKER, Séverine MULLER, Jérémie CARRE - Conseillers Municipaux

Excusés :

Thomas KRUST – procuration André SCHMIDT
Véronique MUNDEL – procuration Benoît HERR
Matthieu STOCKER – procuration André CENTLIVRE
Justine PROBST – procuration Graziella BREISS

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,
DESIGNE Madame Véronique BERNARD, secrétaire général, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Ordre du jour

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 juin 2021**
- 2. Travaux en cours – en vue**
- 3. PERSONNEL COMMUNAL**
 - 3.1 Reconduction Contrat Unique d'Insertion
 - 3.2 Protection sociale en matière de prévoyance
- 4. AFFAIRES FINANCIERES**
 - 4.1 Subvention
 - 4.2 Admission en non-valeur Budget EAU
 - 4.3 Décision modificative N°1 Budget EAU
 - 4.4 Décision modificative N° 1 Budget Communal
 - 4.5 Autorisation de liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022 (M14 et M49)
- 5. SPA – Contrat de fourrière 2022-2024**
- 6. RAPPORT ANNUEL EAU 2020**
- 7. Délégation du Conseil Municipal au Maire – Détermination de limites**
- 8. Travaux d'extension du site scolaire et périscolaire – Mise en accessibilité – présentation de la phase APD (Avant-projet détaillé)**
- 9. Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires : Désignation des représentants de la Commune**
- 10. EPF D'Alsace – Portage Foncier et mise à disposition de biens**
- 11. Communications informations**
 - 10.1 Compétences déléguées**
 - 10.2 Divers**

- En application de l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération à l'unanimité,

DESIGNE Madame Véronique BERNARD, secrétaire général, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 juin 2021

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021 a été transmis à chaque conseiller municipal. Ne faisant l'objet d'aucune observation, il est approuvé à l'unanimité et signé.

2. TRAVAUX EN COURS – EN VUE

André SCHMIDT communique au conseil municipal les travaux et actions menées depuis le 29 mars 2021, à savoir :

EAU POTABLE :

Entretien journalier ordinaire, vérification de la consommation interconnexion, fourniture à Hartmannswiller, sanitation vers Berrwiller, surveillance du réseau, entretien mensuel chloration, nettoyage de la station de pompage, des accès ...

Relevés des compteurs du 2^e semestre 2021 : distribution des feuilles de relevés, relevés physique de tous les compteurs communaux, dans les regards. Saisie, établissement des factures, distribution après accord du comptable et de la trésorerie.

En cours et en projet :

Branchements-viabilisations : REINLEN Denis et DE CASTRO Sébastien, rue des Merles ; RAGAZZO-BELTZUNG, rue de Cernay ; TRAUTMANN Stéphane, rue de Bertschwiller ; Permis d'aménager LOETSCHER, rue des Alouettes ; ISELIN Maxime, rue de Wattwiller.

ASSAINISSEMENT :

Visite journalière pour la surveillance du bon fonctionnement et l'entretien normal selon convention avec le SIVOM : poubelle, dégrilleur, canaux de comptage, purge des réseaux d'air, relevé des compteurs.

Nous avons fait appel au SIVOM pour un manque d'arrivée d'eaux usées. Par période sèche, la matière se dépose et bouche, relativement fréquemment, la sortie du bassin d'orage et la limiteur de débit (d'ailleurs, c'est de nouveau le cas 22/11/2021).

ECOLE :

Travaux divers : vacances d'été

Nous avons réalisé les travaux les plus importants : déplacement d'un vidéoprojecteur d'une salle vers une autre ; enlèvement des tables de la salle de l'ancien C.P. ; descente de tables du grenier pour la classe de Pélagie ; déplacement de porte-manteaux ; mise en place d'un tableau dans la salle de C.E.1-C.E.2-

Entretien général pendant les vacances scolaires: changement de luminaires, ampoules, contrôle des tables et des bancs, nettoyage du grenier, des locaux de rangements

Entretien extérieur avant la rentrée, nettoyage, balayage, taille des haies, etc...

JOB D'ETE : 7 jeunes encadrés par Christian et moi-même, entre le 05 juillet et le 13 aout.

Tom, Théo et Nathan du 05 juillet au 16 juillet

Camille et Simon, du 19 juillet au 30 juillet

Emma et Louise du 02 aout au 13 aout.

+ 3 jeunes du 23 aout au 31 aout : **Baptiste, Anaïs et Elsa.**

Travaux encadrés par les élus, adjoints, conseillers, et agents.

Essentiellement consacrés à l'embellissement, et l'entretien des espaces verts

Merci à tous ces jeunes, qui étaient d'une grande aide, sans eux, nous n'aurions pas pu exécuter tous les travaux comme nous l'avons fait.

SALLE DE SPORT :

Nettoyage de la salle de sport, depuis juin et jusqu'à aujourd'hui : Christian, François, le basket, un agent de DEFI EMPLOI, et Bernadette agent contractuel.

Actuellement, le lundi et le vendredi matin :

Bernadette, toute la partie Vestiaires : les vestiaires, douches , couloirs, arbitres et les WC

Christian la salle, entrée, tribune.

CHAUFFERIE :

Nettoyage selon contrat d'entretien (KWB) le 23 juillet. Remise en route le 29/09/2021

Entretien normal : contrôle du fonctionnement, nettoyage de la chaufferie, vider le cendrier, fourniture copeaux.

DORFHISLA :

Taille des haies le long de la montée vers la salle de la musique + remonter les gravillons + désherbage de l'ensemble du site.

EGLISE :

Parvis de l'église : désherbage des allées, désherbage des parterres fleuris et plantés tout autour de l'église ; nettoyage des parterres extérieurs (escalier sud-est) et nettoyage tout autour de l'église (trottoir + escaliers et rampes).

HANGAR COMMUNAL : Encombrants débarrassés vers la déchetterie.

Contrôle du matériel de déneigement.

VOIRIE :

Nettoyage : travaux d'automne, enlèvement des feuilles mortes

Remise en place du panneau entrée forêt communale, Oberesutten

Carrefour Kindler rue principale/ rue d'Or : remise en place du stop

Arbres malades rue de Staffelfelden, à la station de pompage, branches dangereuses rue des alouettes (noyer Stemmelen), Hinterbertschwiller, le long du C.D. 5 suite au vent violent.

Tous ces travaux ont été exécutés en coordination avec le 1^{er} adjoint.

Nettoyage des rigoles, ponts et ponceaux

Ramassages de dépôts sauvages

STADE : branchement du Photovoltaïque : ouverture d'une tranchée dans l'enceinte du stade pour prolonger les gaines, découpe d'enrobé, fermeture de la fouille, enrobé.

LAVOIR et AIRE DE JEUX DES PETITS : entretien régulier, nettoyage, balayage, ratissage.

MAIRIE : peinture du local technique (Brigitte et Jeannine)

ESPACES VERTS :

Fauchage de tous les espaces :

Calvaire C.D. 505 ; entrée Klee Jacky (des deux côtés) ; tilleul Bertschwiller ; espace Fricker ; cimetière et extension cimetière ;

Rue de Staffelfelden ; entrée rue de Staffelfelden ; chemin du Weckenthal jusqu'au roller ; Park ; Roue ZIMMERLE ; entrée rue de Bollwiller ; Bollwillerpfad et autour des conteneurs à verres, du banc et du 'CUfa' ; calvaire de la RN 83 ; le triangle de la rue des Artisans-rue des Prés ; l'espace vert rue des Vosges ; l'entrée rue de Hartmannswiller jusqu'à la rue du Grand Ballon ; le calvaire du Weiherfeld ; le calvaire de la porcherie ;

Station de pompage- réservoir- regard d'interconnexion compteur Hartmannswiller- banc implanté près de la barrière du chemin central de l'Oberwald- banc public dans le Jungholtzweg près du cadran solaire.

PLANTATIONS ET FLEURISSEMENTS et DECOS :

Maitre d'œuvre : Mme HERR Brigitte.

Composition des équipes de bénévoles par Brigitte

Les décors pour le tour d'alsace, la marche des lutins, Noël et autres...

Enlèvement des fleurs, plantation de tulipes, narcisses, etc...

Entretien des espaces verts et Cimetières :

Cimetière communal et le cimetière du parvis de l'église ;

- merci à l'équipe composée d'André WERNER pour les travaux au cimetière avant la Toussaint.

- la préparation du parvis de l'église pour le 11 novembre ; désherbage et nettoyage par Christian et François, plantations de toutes les pensées, chrysanthèmes par l'équipe d'Brigitte.

Merci à toutes et tous, conseillers Municipaux, bénévoles, pour leurs actions et travaux divers, et d'entretien dans la commune.

Ramassage des feuilles mortes, des branches, etc... un peu partout, mais surtout autour de l'église et de la salle de sport, Ecole.

Divers :

Déchetterie : débarrasser les encombrants stockés devant les machines de déneigement, encombrants divers du grenier de l'école, dépôts sauvages,

Manifestations diverses : mise à dispo. Barrières.

Distribution des courriers, invitations et autres.

L'aire des gens du Voyage a été fermée.

Monsieur André SCHMIDT et Monsieur le Maire remercient tous les bénévoles et citoyens qui, suite aux absences d'agents pour cause de maladie, ont pallié à ce manque de personnel . Ils remercient également M. HERR François, Responsable des Services Techniques pour son implication. Ils soulignent également le travail important et sérieux réalisé sur la Commune par les jeunes saisonniers et les remercient pour leur implication et leur disponibilité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ

EN PREND acte

3. PERSONNEL COMMUNAL

3.1 RECONDUCTION CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Par délibération du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le CUI pour la fonction d'agent d'animation et de surveillance à l'école primaire et d'agent à la mairie à temps non complet à raison de 20h00 hebdomadaires pour une durée de 9 mois à compter du 05 décembre 2020.

Ce contrat s'est achevé au 04 septembre 2021.

L'agent donnant entière satisfaction dans l'exercice de ses fonctions, il a été sollicité auprès de Pôle Emploi le renouvellement de son contrat CUI pour une année supplémentaire.

Une demande de renouvellement du contrat a été faite auprès de Pôle Emploi qui l'a reconduit pour **6 mois soit jusqu'au 4 mars 2022** avec une prise en charge de l'Etat de 45 % de la rémunération correspondant au SMIC sur la base de **20h00 hebdomadaire** avec exonération des charges patronales de sécurité sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE :

Vu la loi n° 2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

DE renouveler le CUI pour les fonctions d'agent d'animation et de surveillance à l'école primaire et d'agent administratif à la mairie à temps non complet à raison de 20h00 hebdomadaires pour une durée de 6 mois à compter du 5 septembre 2021,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le renouvellement de ce CUI avec l'Etat,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de **6 mois** à compter du **5 septembre 2021**,

DE fixer la rémunération par référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1 de rémunération de la fonction publique territoriale – 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif territorial, indice brut 354, au prorata des heures effectuées,

3.2 PROTECTION SOCIALE EN MATIERE DE PREVOYANCE

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents. Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1^{er} janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'épidémie de Covid-19 a modifié le paysage des absences pour raisons de santé en 2020. Le taux d'absentéisme a fortement augmenté l'an dernier sous l'effet de la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises. Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion et information du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021, **le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1^{er} janvier 2022**. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du 24 juin 2021

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 20 août 2021 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE :

DE PRENDRE ACTE des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Tarif 2019/2021	Tarif au 1 ^{er} janvier 2022
Incapacité	95%	0.58%	0.64%
Invalidité	95%	0.31%	0.34%
Perte de retraite	95%	0.45%	0.49%
Décès – perte autonomie	100%	0.33%	0.33%

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

4. AFFAIRES FINANCIERES

4.1 SUBVENTION

Demande de subvention Association Groupe Rodolphe (PULVERSHEIM)

Par courrier du 23 juin 2021, Monsieur MISIANO, Président du Groupe Rodolphe a sollicité une demande de subvention pour son association.

Cette aide permettra de mener à bien un certain nombre de projet muséaux pour les visiteurs et les élèvent qui viennent découvrir l’histoire de notre région par le biais de ce site.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents DECIDE :

- **D’ALLOUER** une subvention de **100,- €** à l’association de valorisation du patrimoine minier : Association « Groupe Rodolphe »
- **DE CONFIRMER** que les crédits nécessaires au versement de cette subvention ont été votés au BP 2021 sur le compte 6574.

4.2 ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents et représentés DECIDE :

D’APPROUVER les admissions en non-valeur suivantes pour lesquelles le Trésorier a épuisé tous les moyens de mise en recouvrement. Il s’agit :

- d’un titre de recette du budget EAU (année 2015 – TR N°9) pour un montant de 28.46€
- d’un titre de recette du budget EAU (année 2016) pour un montant de 54.05€

4.3 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET EAU

Vu le budget primitif EAU de l’exercice 2021,

Vu les factures de reversement à l’Agence de de l’Eau Rhin-Meuse de la redevance pour pollution domestique et de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte des montants respectifs de 20 598€ et 14 365€,

Vu l’approbation d’admission en non-valeur pour un montant de 28.46€ en date du 24/11/2021,

Vu l’approbation d’admission en non-valeur pour un montant de 54.05€ en date du 24/11/2021,

Vu l’approbation d’admission en non-valeur pour un montant de 32.98€ en date du 05/10/2020,

Vu l’état de régularisation des amortissement à pratiquer sur l’exercice 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents et représentés, DECIDE : de modifier le Budget Primitif EAU 2021 pour un montant de 2 650€ en section de fonctionnement et de 2 650€ en section d’investissement de la façon suivante :

Section Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
6541 (65) – Admission non-valeur	+ 116€	7811 (042)	+ 2 650€
701249 (014) – Redv pollu domestique	+ 2600€		
706129 (014) – Redv modern réseaux	+ 1 400€		
6068 1) Autres fournitures	- 4 116€		
023 (023)	+2 650€		
Total	+ 2 650€	Total	+ 2 650€
Section Investissement			
Dépenses		Recettes	
28156 (040)	+ 2 650€	021 (021)	+ 2 650€
Total	+ 2 650€	Total	+ 2 650€

4.4 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL – ET AMORTISSEMENTS

Vu le budget primitif COMMUNAL de l'exercice 2021,
 Vu la demande d'annulation de titre de recette sur exercice antérieur d'un montant de 437€
 Vu la notification en date du 12/10/2021 du montant de prélèvement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communal (FPIC) d'un montant de 1 302€
 Vu l'état de régularisation des amortissements à pratiquer sur l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres et représentés DECIDE : de modifier le budget primitif COMMUNAL 2021 pour un montant de 5 570€ en section de fonctionnement et de 5 570€ en section d'investissement de la façon suivante :

Section Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
673 (67) – TR annulé ex antérieur	+ 437€	7811 (042)	+ 5 570€
739223 (014) - FPIC	+ 1 302€		
615231 (011) - Voiries	- 1 739€		
023 (023)	+5 570€		
Total	+ 5570€	Total	+ 5 570€
Investissement			
Dépenses		Recettes	
281318 (040)	+ 2 910€	021 (021)	+ 5570€
281534 (040)	+ 2 660€		
Total	+ 5 570€	Total	+ 5 570€

AMORTISSEMENTS SUR LE BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Conformément à l'article L. 2321-2-27 du Code général des collectivités territoriales, seules les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues de pratiquer l'amortissement.
 Notre Commune avait cependant fait le choix de pratiquer l'amortissement de tous les biens renouvelables. Après entretien avec les services de la Trésorerie de Sultz-Florival, il s'avère que notre Commune est une des seules à pratiquer l'amortissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- **DE CESSER** la gestion des amortissements à compter du 1^{er} janvier 2022 sauf pour les comptes impérativement amortissables, soit les comptes 203 (frais d'études, de recherches et de développement) et 204 (fonds de concours).
- **QUE** les plans d'amortissement en cours iront à leur terme.

4.5 AUTORISATION DE LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (M14 ET M49)

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif, dans le cadre où le budget d'une collectivité territoriale ne serait pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique et jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Cet article permet d'autre part, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal précédent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager et liquider, dans les limites réglementaires, les dépenses d'investissement concernant les chapitre budgétaires suivants :

Budget principal :

Chapitre budgétaire	Dotation 2021 (Budget primitif 2021 voté)	Limite avant le vote du BP 2022 = 25% des dotation 2021
Chapitre 20 : immobilisation incorporelles	30 000€	7 500€
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	502 144.93€	125 536.23€

Budget annexe Eau

Chapitre budgétaire	Dotation 2021 (Budget primitif 2021 voté)	Limite avant le vote du BP 2022 = 25% des dotation 2021
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	162 317€	40 579.25€

5. SPA –CONTRAT DE FOURRIERE 2022-2024

Afin de limiter les risques pour la santé et la sécurité publiques, pour remédier aux nuisances provoquées par les animaux et pour satisfaire pleinement aux obligations de la loi 99-5 du 6 janvier 1999 (article L 211-22 du Code Rural) ainsi qu'à celles prévues par les règlement sanitaire départemental, il est proposé de souscrire avec la SPA de Mulhouse Haute Alsace un contrat permettant de pouvoir placer les chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, dangereux, capturés sur le ban communal à la fourrière pour animaux de la SPA.

Cette prestation est facturée sur la base d'un forfait annuel de 0,79€ par habitant à compter du 1^{er} janvier 2022.

Considérant la nécessité de pouvoir faire appel aux services de la SPA ;

CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE :

- **DE SOUSCRIRE** avec la SPA Mulhouse Haute Alsace un contrat de fourrière avec effet au 1^{er} janvier 2022.
- **D'HABILITER** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir en ce sens et tous documents s'y rapportant.

6. RAPPORT ANNUEL EAU 2020

Conformément l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Il comprend des indicateurs techniques, financiers et de performance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE :
D'APPROUVER le rapport annuel eau 2020 tel que présenté en séance et qui est annexé à la présente délibération.

7. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – DETERMINATION DE LIMITES

Par délibération en date du 29 juin 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au maire de toutes les matières pouvant en faire l'objet conformément du Code Général des Collectivités Territoriales. En complément, **il est proposé les précisions suivantes :**

Pour le 4° : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Il est ajouté : ainsi que pour les avenant s'y rapportant

Il est précisé : le montant maximum est fixé à 150 000€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE d'accepter les précisions sus mentionnées.

8. TRAVAUX D'EXTENSION DU SITE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – MISE EN ACCESSIBILITE de l'ECOLE PRMAIRE - Présentation de la phase avant-projet détaillé (APD)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que dans le cadre du projet de regroupement scolaire entre les Communes de Berrwiller et de Hartmannswiller (RPIC), le site scolaire ainsi que le périscolaire de Berrwiller devraient ainsi accueillir la totalité des enfants scolarisés en classe de maternelle et élémentaire des deux Communes dès la rentrée 2022/2023.

Pour mener à bien ce projet, le site de Berrwiller devra faire l'objet de travaux d'extension du site périscolaire et de travaux de mises aux normes des installations sanitaires et de l'accessibilité au bâtiment école existant.

Par délibération en date du 29 juin 2021, le Conseil Municipal autoriser Monsieur le Maire à consulter pour le choix d'un Maître d'œuvre (MO). En date du 14 septembre 2021, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au Groupement solidaire représenté par Josiane TRIBLE Architecte (Mulhouse).

- Vu la délibération du 29/06/2021 approuvant le projet de mise aux normes de l'école des 3 Collines et de l'extension du bâtiment périscolaire de Berrwiller
- Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre avant de poursuivre la phase d'étude de projet (PRO)
- Considérant que le coût global de l'opération estimée en phase APD est de **1 177 947€ HT**
- Considérant que l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux prévus au programme initial s'explique notamment par les constatations suivantes : les marchés de travaux sont très tendus, notamment par un manque de matière première, générant de ce fait une augmentation des coûts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE :

- **D'APPROUVER** le programme de l'avant-projet définitif relatif à l'extension du site scolaire et périscolaire à Berrwiller ainsi que la mise en accessibilité de l'école primaire existante ;
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel global des travaux actualisé à la somme de **1 177 947€ HT** ;
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la poursuite des études de réalisation du projet (PRO) et le de dépôt des demandes de Permis de Construire ;
- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement qui se décompose comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - Phase APD						
EXTENSION DU SITE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE et MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE PRIMAIRE DES 3 COLLINES						
Extension du site scolaire et périscolaire						
Estimation HT en phase APD : 918 762€						
Mise en accessibilité de l'école primaire de Berrwiller						
Estimation HT en phase APD : 259 185€						
Estimation total travaux HT - phase APD = 1 177 947€						
DEPENSES		HT	TTC	RECETTES		
MO (13,6%)		152 040,79 €	182 448,95 €	DETR 50%	637 993,89 €	637 993,89 €
Travaux		1 117 947,00 €	1 341 536,40 €	Autres collectivités 30%	382 796,34 €	382 796,34 €
Mission CT + SPS		6 000,00 €	7 200,00 €	Reste à la charge de la Commune	255 197,56 €	259 219,48 €
				FCTVA		251 175,64 €
TOTAL DEPENSES		1 275 987,79 €	1 531 185,35 €	TOTAL RECETTES	1 275 987,79 €	1 531 185,35 €

9. COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCCSPV) : Désignation des représentants de la Commune

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 29 juin 2020 portant désignation des membres du CCCSPV de Berrwiller. Il informe également les membres présent du changement de gouvernance du corps communal de Berrwiller.

Monsieur le Maire rappelle également que le CCCSPV est compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps communal. Il donne notamment un avis sur l'engagement et le réengagement des sapeurs-pompiers volontaires, ainsi que sur la fin de la période probatoire, les changements de grade et sur le règlement intérieur.

Le CCCSPV est composé de la façon suivante :

Le Maire, Le Chef de Corps, 4 sapeurs-pompiers volontaires (1 par grade) et 4 élus désignés parmi les membres du conseil municipal.

Il convient de procéder à un vote afin de désigner les 4 représentants parmi les membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE :

- **DE DESIGNER** comme représentant de la Commune au CCCSVP :
Justine PROBST, Benoît HERR, André CENTLIVRE, Thomas KRUST

10. EPF D'ALSACE - PORTAGE FONCIER ET MISE A DISPOSITION DE BIENS

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU le règlement intérieur du 18 décembre 2019 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières, corrigé le 16 décembre 2020,

VU les statuts du 22 juillet 2019 corrigés le 7 août 2019 et le 31 décembre 2020 de l'EPF d'Alsace,

VU le courrier de sollicitation adressé par la Commune de BERRWILLER à l'EPF d'ALSACE le 28 septembre 2021,

VU l'avis des domaines rendu le 18 octobre 2021, sous numéro 5202625,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE :**

De demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé à Berrwiller (Haut-Rhin), **63 rue d'Or**, figurant au cadastre sous-section **02 numéros 57,193 et 194**, d'une superficie totale de 28 a 30 ca, consistant en l'ensemble d'un bureau, d'une maison à usage d'habitation, d'une forge, d'un atelier, d'un hall d'exposition, d'une grange-étable et d'une étable-fenil actuellement pas occupés **en vue d'y accueillir le projet de « tiers-lieu »** permettant, par une maîtrise foncière publique, de regrouper toutes les activités utiles au commerce de proximité, aux services à la population et au maintien du lien social;

D'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition de biens annexés à la présente délibération et **d'autoriser** M. Fabien JORDAN, Maire de BERRWILLER à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

11. COMMUNICATION - INFORMATIONS

11.1 Compétences déléguées

A) Autorisations d'urbanisme déposées :

Permis de construire :

PC N° 06803221 B 0005 déposé le 22.06.2021- accordé le 06/07/2021

**TANDA Charline et PATALAS Yann – démolition de la véranda, extension de la maison existante
Rue de Wattwiller N° 21**

PC N° 068 032 21 B 0006 déposé le 01.07.2021- accordé le 17/08/2021

**DE CASTRO Sébastien – construction d'une maison individuelle d'habitation
Rue des Merles N° 14**

PC N° 068 032 20 B 0007 déposé le 09.07.2021- accordé le 02/08/2021

**TECHNIQUES AGRICOLES – extension du hangar artisanal (350m2)
Rue des Prés N° 11**

PC N° 068 032 21 B 0008 déposé le 19.07.2021 – accordé le 09/09/2021

**TRAUTMANN Stéphane – construction d'une maison individuelle d'habitation
Rue des Bertschwiller N° 7**

PCN° 068 032 21 B 0009 déposé le 20.09.2021-

**CARRE Jérémy – construction d'une maison individuelle d'habitation
Rue principale N° 94**

PCN° 068 032 21 B 0010- déposé le 15.10.2021 –

**SALLES Fabien – extension d'une maison individuelle d'habitation
Rue croisière N° 7**

PC N° 068 032 21 B 00115 déposé le 03.11.2021 – accordé le 15/11/2021

**CALISTI Nino- extension d'un bâtiment artisanal existant (120m2)
Rue de la Mine N° 2**

Déclaration préalable :

D.P. 068 032 21 B 0025 déposée le 29.06.2021

**HERR Richard 5, rue Baur
Serre 14m2**

D.P. 068 032 21 B 0026 déposée le 01 .07.2021

**REINLEN Denis 8, rue des Merles
Photovoltaïque- 48m2 sur toiture garage**

D.P. 068 032 21 B 0027 déposée le 02.07.2021

**EMIRO Anthony 6, rue des Vosges
Abri-auvent**

D.P. 068 032 21 B 0028 déposée le 30.08.2021
DECHARTRES André 12, rue Buhne
Piscine

D.P. 068 032 21 B 0029 déposée le 08.9.2021
MOREIRA Céline 1c, rue Buhne
2 fenêtres de toit- aménagement des combles

D.P. 068 032 21 B 0030 déposée le 10.09.2021
GEOP Géomètres pour une division foncière au 94, rue principale
Terrain CARRE-DIRTINGER

D.P. 068 032 21 B 0031 déposée le 24.09.2021
HAMERLA Jacques 8, rue Linngasse
Division foncière
Ravalement, changement de toiture et pergola.

D.P. 068 032 21 B 0032 déposée le 29.10.2021
JUNG Marc, géomètre
Division de terrain rue des plantes – terrains JESSLEN

D.P. 068 032 21 B 0033 déposée le 04.11.2021
MULLER Nicolas fils de Christian
Division de terrain 110a, rue principale

D.P. 068 032 21 B 0034 déposée le 05.11.2021
HERR Michel 110I, rue principale
Photovoltaïque sur toiture annexe (30m2)

D.P. 068 032 21 B 0035 déposée le 29.10.2021
UBERSCHLAG Patrick 13, rue des Artisans
Véranda bioclimatique

B) DIA

Ventes :

SCI FREMONT 5g, rue de la Mine – local artisanal
Vente à SCI AB2G 5, des Eglantines 68520 BURNHAUPT le HAUT

DIDENNE Pascal 4, rue des artisans- maison + hangar (le tout)
Vente à SEBENICO Thomas et Florence WENDLING

SESTER François et Francine 78, rue d'Or
Vente de tout le Domaine – maison, annexes et terres à
REYMANN Frédéric 10, rue principale 68127 OBERENTZEN

Consorts LOETSCHER 3, rue des Alouettes (Loetscher Marie-Thérèse)
Vente de la maison d'habitation – le reste est divisé en 3 lots.
Vente à RORDRIGUEZ Jordan et ENDERLE Liane (fille de Christiane)

Consorts LOETSCHER 45, rue d'Or – (héritiers de Loetscher-Koehl Rose)
Vente de la ferme 45, rue d'Or à
PLOZNER William et RISACHER Camille (fille de Didier)

SCI des PRES 11, rue des Prés
Vente des bâtiments artisanaux
A TECHNIQUES AGRICOLES 11, rue des Prés

MACNAR Jean et Consorts rue des Alouettes N° 20 (SCHMIDT Paul)
Vente de la maison à
DUBS Laurent 21, rue du nouveau monde 68360 SOULTZ

GIRARDEY Ludovic 14, rue de l'Etang
Vente de la maison à
SEILNACHT Adrien 10c, rue de la 5^e DB à WETTOLSHEIM

FEDER Christelle 137, rue principale
Vente de la maison à
DIDIERLAURENT Thierry et Véronique 14, rue des Bosquets PULVERSHEIM

HERR Jean-Marc 6, rue des Plantes
Vente de la nue-propriété du 23, rue d'Or à
DOPPLER Marie Claire 18, rue du réservoir à OLTINGUE

RUDLER Denise 11, impasse de la clairière à RIXHEIM
Vente d'une parcelle rue Bimberling à
WEYMANN Claude 21, rue Bimberling

JESSLEN Raymond et Françoise, 1, rue des Vergers
Vente d'1are60, rue des plantes à
JESSLEN Marie-Rose 8, rue Baur (élargissement de la parcelle).

Le Conseil Municipal **prendre ACTE** des communications concernant les permis de construire et les déclarations préalable déposés, ainsi que les renoncations au droit de préemption urbain.

C) PROCEDURES ADAPTEES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré PREND ACTE des marchés signés dans le cadre de procédures adaptées suivant le détail ci-après :

Mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du site scolaire et périscolaire – mise en accessibilité de l'école primaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que dans le cadre du projet de regroupement scolaire entre les Communes de Berrwiller et de Hartmannswiller (RPIC), le site scolaire ainsi que le périscolaire de Berrwiller devraient ainsi accueillir la totalité des enfants scolarisés en classe de maternelle et élémentaire des deux Communes dès la rentrée 2022/2023 (prévision 155 élèves, soit plus 35 enfants accueillis). Ce projet a été soumis à l'ensemble du personnel éducatif et enseignant du site actuel qui a donné un avis favorable (rééquilibrage des effectifs et pérennisation, conditions de travail optimisés).

Pour mener à bien ce projet, le site de Berrwiller devra faire l'objet de travaux d'extension du périscolaire et de travaux de mises aux normes des installations sanitaires et de l'accessibilité au bâtiment école existant.

Par délibération en date du 29 juin 2021, le Conseil Municipal autoriser Monsieur le Maire à consulter pour le choix d'un Maître d'œuvre (MO).

La consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été publiée en date du 28 juillet 2021 pour une remise des candidatures au 30 août 2021 à 17h00.

Une seule candidature a été réceptionnée. Après analyse de cette candidature et suite à la réunion de la Commission travaux présidée par Monsieur le maire en date du 14 septembre 2021, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à :

Groupement solidaire représenté par son mandataire :

Josiane TRIBLE Architecte (Mulhouse) pour un montant de 121 490.02€ HT (soit 145 788.02€ TTC)

11.2 Divers

MANIFESTATIONS - FESTIVITES :

- ➔ **Cérémonie de la Sainte-Barbe – passation de commandement : samedi 17 novembre 2021**
- ➔ **Distribution des colis de Noël aux aînés : samedi 11 décembre 2021**
- ➔ **Marché de Noël de Berrwiller : du vendredi 17 au dimanche 19 décembre 2021**

Réserve d'eau – arrosage du terrain de football : Ce projet estimé à 28 600€ HT (travaux en régie communale) qui permettra de ne plus utiliser l'eau du réseau eau potable et de constituer une réserve tampon à utiliser durant les périodes sèches pour l'arrosage des terrains en herbe de football, n'a pas été retenu par l'AERM (Agence de l'Eau Rhin Meuse) dans le cadre du CTEC (Contrat de Territoire Eau Climat) pour un éventuel financement. Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2022 et débiteront au mois d'avril prochain.

Réunion publique : une réunion publique est à prévoir début 2022 pour évoquer les sujets suivants :

- Sécurité / circulation
- Mise en place de l'extra-scolaire
- Rentrée scolaire 2022/2023

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire, lève la séance à 21h30.